





BILAN DE COLLECTE

IDENTIFICATION	Prénom NOM :	
	Commune de résidence :	
	Nombre de participants * :	
	Date :	
	Lieu de collecte * (adresse/nom d'un site) :	

* Attention au respect des règles sanitaires en vigueur !

		VOLUME (en litres)	NOMBRE D'UNITÉS
RELEVÉ DE COLLECTE QUANTIFICATION		Papier / carton (non souillés)	
		Plastiques bouteilles / flacon	
		Métal emballages / capsules	
		Verre bouteilles / bocaux	
		Déchets ménagers divers non recyclables	
		Mégots de cigarette	
		Piles / Batteries	
		Textile	
		Huiles (en bouteilles) friture / vidange	

NE PAS RAMASSER : déchets naturels, déchets dangereux (tranchants, contaminés...) - cf fiche consignes
À SIGNALER : amas de déchets du bâtiment, pneus, encombrants... - cf verso

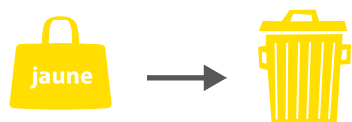
ÉQUIVALENCES				
	Cabas de courses = 30 L	Sac poubelle = 30 L ou 50 L ou 100 L	Bouteille 50 cl de mégots = 180 mégots	Bouteille 1,5 L de mégots = 540 mégots

QUE FAIRE DES DÉCHETS COLLECTÉS ?

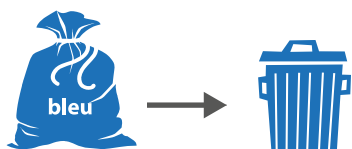
AIDE AU RECYCLAGE

Si vous n'êtes pas familier du tri des déchets, ou si vous avez un doute, nous vous conseillons de consulter la fiche "**Consignes de tri**" sur la page notre site web.

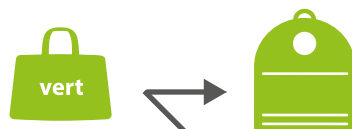
EN RÉSUMÉ



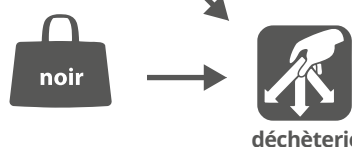
À mettre dans votre **poubelle jaune** :
le contenu de vos "cabas ou sacs jaunes" (s'ils ont été triés au fur et à mesure). Si vous avez un doute sur un déchet, mieux vaut le mettre dans un sac dans votre poubelle bleue, ou bien de le ramener en déchèterie plutôt que de faire une erreur de tri.



À mettre dans votre **poubelle bleue** :
le contenu de vos "sacs bleus" d'ordures ménagères (non recyclable) dans un sac plastique bien fermé.



À déposer dans un **collecteur de verre** ou en **déchèterie** :
le contenu de vos cabas ou sacs verts - verre recyclable.



À ramener en **déchèterie** :
tout le reste, mais consultez avant la fiche "Consignes déchèterie" car tous les déchets ne sont pas acceptés en déchèterie.

DÉCHETS NON COLLECTÉS A SIGNALER

Certains déchets non collectés peuvent être signalés sur "Sentinelles de la nature", la plateforme de veille environnementale d'Alsace Nature pour les recenser et vous faire accompagner dans leur traitement par les autorités compétentes.



• **Gros amas accumulés**
(décharges sauvages, déchets du bâtiment, d'entreprise, pneus...)



• **Déchets dangereux**
(chimiques, toxiques, polluants...)



• **Armes et véhicules**

signalement



signalement

17
Police

> Avez-vous identifié de tels déchets ?

OUI / NON

> Allez-vous les signaler ?

OUI / NON